Image not found or type unknown

frais de mutation vente marchand de biens

Par **caroline04**, le **31/05/2013** à **12:20**

Bonjour,

Nous avons le statut de marchand de bien et nous avons acheté un terrain et construit une maison.
Nous vendons la maison (fin des travaux janvier 2013)
nous sommes assujetti a la tva sur la marge.

lors de la vente les frais de mutation seront ils réduits?

Je vous remercie

Bien cordialement

Caroline

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés